



NUMÉRO SPÉCIAL CONGRÈS ACADÉMIQUE 10 et 11 mars, lycée Jean Moulin, Pézenas

SOMMAIRE

Pages 2-4

- Déroulement du congrès
- Présentation des thèmes

Page 5

- Compte-rendu du CTA

Pages 6-7

- Audience CPE
- Audience documentalistes

Page 7-8

- Mutations inter : barèmes
- Allègement de service, reclassement
- Avancement des certifiés
- Hors-classe des agrégés

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Encls des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg
N° Commission Paritaire : 1116 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie
483 ZAC des Vautes,
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

*La réussite de nos élèves,
la revalorisation de nos métiers,
une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique,
un syndicalisme offensif, rassemblé et porteur d'espoir !*

*Tout un programme, à construire ensemble,
au Congrès du SNES !*

Prendre le temps de la réflexion collective autour d'un projet commun pour nos élèves et l'avenir de la jeunesse ; analyser en profondeur les attaques incessantes contre nos métiers pour y opposer des réponses qui soient de réels progrès pour les personnels ; affirmer, en opposition aux idées libérales dominantes, la possibilité de penser autrement la société ; rassembler pour reconstruire l'espoir, redonner confiance dans le syndicalisme de transformation sociale que portent le SNES et la FSU. Tel est le programme que le SNES se fixe tous les deux ans en organisant son congrès national.

Cette année il aura lieu à Grenoble, du 28 mars au 1^{er} avril, et dans l'académie nous le préparerons par un **congrès académique au lycée de Pézenas, les jeudi 10 et vendredi 11 mars.**

Pour beaucoup de syndiqués, ces moments paraissent bien éloignés du quotidien professionnel et seraient l'affaire de "spécialistes". Pourtant ces travaux n'auront de véritable intérêt que s'ils prennent bien en compte l'avis de l'ensemble des syndiqués, et le congrès académique est l'occasion de débattre de l'ensemble des questions qui touchent à nos professions et plus généralement d'aborder les préoccupations sociales, économiques, environnementales, démocratiques, syndicales qui intéressent la vie de chacun d'entre nous.

Les mandats du SNES, feuille de route pour les deux ans à venir, puisent leur force dans leur double ancrage systématique : d'un côté **les valeurs de progrès social** que nous portons collectivement, de l'autre **l'expertise de terrain des personnels** qualifiés et concepteurs que nous représentons.

Les journées de congrès sont enfin des exercices rares de démocratie. **Tous les syndiqués y ont et y trouvent leur place.**

Alors pour lever le nez du guidon, pour faire partager vos analyses et réflexions, pour débattre collectivement et participer à l'élaboration du projet du SNES, **les jeudi 10 et vendredi 11 mars, venez nombreux au congrès académique à Pézenas !**

Bertrand Humeau, le 7 février 2016

CONGRÈS ACADÉMIQUE : JEUDI 10 ET VENDREDI 11 MARS 2016

LYCÉE JEAN MOULIN, PÉZENAS

Déroulement du congrès

Jeudi 10 mars

9h-9h30 : accueil des congressistes
 9h30-11h00 : séance plénière : débat sur l'activité du syndicat ; présentation des thèmes par les rapporteurs.
 11h-12h30 et 13h30-15h : réunion des courants de pensée
 12h30 : repas
 15h-18h00 : réunion des commissions

Vendredi 11 mars

9h-12h30 : débat en séance plénière
 12h30 : repas
 13h30-17h : débat en séance plénière

Pour préparer le congrès

Les rapports préparatoires ont été publiés dans le cahier spécifique envoyé à tous les adhérents avec la dernière US (supplément au n° 759 du 13 février 2016). À chacun d'entre nous, à chaque section syndicale d'établissement de se saisir de ces rapports préparatoires, d'en débattre et d'élaborer des contributions écrites, d'assurer une représentation dans les congrès académiques.

Pour participer au congrès

Chaque section d'établissement désigne sa délégation sur la base d'un délégué par S1 jusqu'à 15 adhérents et de 1 délégué supplémentaire par tranche de 20 adhérents (même incomplète). Les membres de la CA participent de plein droit au congrès, ainsi que les commissaires paritaires (à titre consultatif).

Pour participer à l'élaboration des motions

Vous pouvez adresser aux rapporteurs, de préférence par avance, vos contributions personnelles ou collectives, par courrier ou par mail (s3mon@snes.edu), ou à défaut les apporter le premier jour du congrès.

THÈME 1

RÉUSSIR, DU COLLÈGE AU LYCÉE

Rapporteurs : Stéphane Audebeau, Bertrand Humeau, Marie Legal

La simplicité du titre de ce thème nous le rappelle : dans nos métiers, inutile de jouer avec les mots, d'en chercher de grands ou de pédago-rhétorico-philosopher, l'essentiel est bien la réussite des élèves. Car pendant que les gouvernements successifs s'obstinent à imprimer à l'Éducation des transformations inspirées de conceptions libérales, le SNES-FSU s'acharne quant à lui à réaffirmer qu'il est possible de construire le 2nd degré dans un souci constant de démocratisation, sur le principe d'une éducation commune et collective capable faire réussir tous tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice.

La réforme du collège, au cœur de l'actualité, mais aussi **la réforme du lycée de 2010** dont le SNES exige un bilan sincère, mettent en lumière les divergences entre les évolutions prônées par le ministère et les propositions du SNES. Aux cycles renoués, nous répondons « cohérence du second degré » en phase avec le terrain ; pour une école « inclusive », nous demandons de vrais moyens pour une prise en charge de tous les élèves et

pas un affichage de bons sentiments ne visant qu'à faire des économies ; pour nous, l'hétérogénéité doit être positive et enrichissante, non un obstacle à la réussite ; l'interdisciplinarité se construit et ne doit pas dissimuler une perte d'heure d'enseignement ; une politique d'éducation prioritaire doit répondre aux besoins et se fonder sur des critères clairs ; l'autonomie ne doit pas être un outil de management, de déréglementation, de pression sur les per-

sonnels mais bien une **liberté pour les professionnels que nous sommes de travailler avec et pour nos élèves, de la même façon sur tout le territoire...**

Cette liste non exhaustive montre cruellement que l'écart se creuse entre l'École que nous voulons et celle que l'on veut nous imposer. **Cette année, le texte du thème 1 sera plus que jamais le résultat d'une réflexion et d'une affirmation militante.**



THÈME 2

REVALORISER NOS MÉTIERS

Rapporteurs : Elsa Bernardy, Cyril Garcia, Arnaud Roussel

L'actualité a témoigné le 26 janvier encore, avec une grève de la fonction publique et une mobilisation de longue haleine contre la réforme du collège de la demande forte de nos collègues, et donc de la nécessité urgente, de **revaloriser nos métiers**. Les discussions et les contributions des participants sur ce thème permettront de nourrir la réflexion et de la décliner dans toutes ses dimensions.

En effet cette revalorisation passe bien sûr par celle de nos **rémunérations** pour laquelle nous devons envisager plusieurs pistes autour d'une reconstruction de la grille actuelle et d'une modification des rythmes d'avancement par exemple.

Mais la revalorisation passe aussi par celle de nos **conditions de travail** : les nouveaux décrets ont reconnu nos statuts particuliers, ils offrent davantage de garantie pour les collègues en

complément de service, les TZR et un temps de concertation en Éducation Prioritaire. Cependant la réforme du collège fait peser des inquiétudes sur le temps de travail et la liberté pédagogique. Comment ne pas la laisser imposer un cadre plus contraignant pour les personnels ni permettre au chef d'établissement de s'immiscer dans les choix pédagogiques ? Nous devons nous poser la question sans oublier que la complexité de nos missions légitime notre rôle de concepteur de nos métiers. Réfléchir au rôle des CHSCT, qui commencent à vivre au niveau départemental et académique, afin



qu'ils soient mieux connus encore et que les personnels s'en saisissent, peut être aussi un véritable levier d'amélioration des conditions de travail.

Enfin nous devons nous demander comment faciliter l'**entrée dans le métier** et la rendre plus attractive. L'absence de pré-recrutements, les cursus très lourds des jeunes collègues qui doivent actuellement se préparer au concours puis faire leur stage tout en validant leur master, le temps de service des stagiaires, leur formation, l'immobilisme sur la situation des contractuels : autant de manques ou de dysfonctionnements constatés à partir desquels réfléchir.

La revalorisation des métiers du second degré est indispensable pour mettre un terme à la crise des recrutements.

THÈME 3

POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DÉMOCRATIQUE

Rapporteurs : Jean-Yves Barbier, Florence Denjean-Daga, Raymond Laborie

Le syndicalisme de transformation sociale dans lequel s'inscrit le SNES-FSU est plus que jamais une nécessité. L'analyse de la situation économique et sociale de la France fait le constat d'une société dominée par l'idéologie libérale mise en œuvre par les gouvernements successifs sous la présidence Hollande à travers différentes réformes.

La réforme de l'État avec les trois lois MAPTAM, nouvelles régions et NOTRe, institutionnalise la concurrence entre les collectivités territoriales dans un cadre austère et de moindre démocratie malgré les apparences. Ce schéma se retrouve à tous les échelons de l'Éducation Nationale : du ministère aux établissements. Que mettre en œuvre pour y faire face et exercer pleinement la démocratie ?

Par ailleurs, la poursuite de la gouvernance managériale au détriment du respect des réglementations fragi-

lise les salariés et remet en cause le syndicalisme, accentué par la judiciarisation de l'action syndicale. La volonté de constitutionnaliser l'état d'urgence, la question de la déchéance de la nationalité et le refus d'accueillir dans de bonnes conditions les réfugiés sont une atteinte aux libertés individuelles et collectives et aux valeurs humanistes.

À l'opposé, le SNES-FSU est à l'offensive pour penser une **société plus juste, plus solidaire et plus démocratique** par une politique tournée vers le mieux vivre ensemble déclinant les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. La démocratie, l'égalité femme/homme, les droits des femmes et des LBGTI, l'accueil des migrants, la possibilité de politiques incluant une transition écologique socialement juste, une protection sociale plus solidaire et une autre répartition des richesses au service de la société sont au cœur de

ce thème. Cela s'accompagne aussi d'une réflexion sur la **construction d'une autre Europe**.

Le congrès de Grenoble doit marquer la détermination du SNES-FSU à affirmer, en opposition aux idées libérales dominantes, la possibilité de penser autrement la société.



THÈME 4

POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF, RASSEMBLÉ ET PORTEUR D'ESPOIR

Rapporteurs : Bernard Duffourg, Hervé Fumel, Thierry Jouve

Face aux politiques fondées sur l'austérité, face au tournant libéral clairement assumé par Hollande, le mouvement syndical est aujourd'hui divisé.

Le syndicalisme d'accompagnement se positionne nettement comme un soutien au gouvernement en place et, en refusant toute implication dans le mouvement social, a décidé de prendre la responsabilité de ne plus peser sur les choix politiques. Dans le même temps, ces mêmes choix politiques désastreux ne cessent d'appauvrir les services publics, produisent chômage, précarité et bloquent toutes possibilités d'ascension sociale. Les mesures de plus en plus libérales et sécuritaires ne font que créer les doutes et renforcer les peurs dans la population : peur du déclin, de l'avenir, du chômage, de la précarité... Peur de l'autre !

Ces peurs ont été confortées à la suite de la séquence des attentats, où le gouvernement a choisi, au nom de la lutte contre les terroristes, de prendre des mesures qui installent de lourdes atteintes aux libertés et à la démocratie. Ce contexte de crise politique, sociale, économique et culturelle que connaît l'ensemble des pays européens et les choix sociétaux mortifères qui sont faits n'offrent aucune perspective aux citoyens, nourrissent le repli identitaire, la montée du poujadisme, la xénophobie et font le lit du Front National.

L'urgence s'impose donc de redonner confiance dans un projet collectif, offrir des perspectives de progrès, repolitiser les débats. Dans cette absolue nécessité de rassembler pour reconstruire l'espoir, le syndicalisme de transformation sociale que nous portons a un rôle essentiel, voire historique, à jouer.

L'enjeu pour le SNES et pour la FSU est donc de contribuer, avec toutes les forces progressistes, d'être en capacité de créer du lien, de mieux prendre en compte les évolutions sociales, politiques et de penser, proposer et rassembler autour de la conception qui doit rester la nôtre : **celle d'un modèle social humaniste affirmé !**



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'enseignement, de la culture, de la recherche et des sports. Elle place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au cœur de ses préoccupations.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT MONTPELLIER
 255, RUE DE L'ACROPOLE - IMMEUBLE L'ASTRÉE
 34967 MONTPELLIER CEDEX 2
 TÉL. : 04 99 74 77 41
 COURRIEL : 09055@CREDITMUTUEL.FR

CTA DU 27 JANVIER 2016**UNE RENTRÉE EN TROMPE L'ŒIL !**

Face au mécontentement de la profession, encore fortement exprimé lors de la journée nationale de grève du 26 janvier, la rectrice a tenté de présenter la préparation de rentrée 2016 comme très bénéfique pour l'académie de Montpellier en terme de créations de postes. Les élus SNES et FSU ne sont pas tombés dans le panneau et ont exprimé un avis négatif sur cette proposition. Pourquoi ? Pour s'en convaincre, quelques chiffres :

- Dans les collèges, la consigne ministérielle a été suivie (« ne pas diminuer les dotations pour les établissements qui restent à effectifs constants ») et donne le résultat suivant : pour une baisse globale d'élèves attendue (-107), il y aura 22 ETP de plus. Ceci pourrait apparaître comme une dotation très positive, mais le trompe l'œil est ici celui de la marge : chaque collège a droit à une dotation de base de 26 heures par classe et tout le reste fait partie d'une

marge (2,75 heures par classe + accompagnement éducation prioritaire + pondération pour les REP+ et politique académique des langues). Comme nous savons tous que la marge est inscrite dans le décret de la réforme des collèges comme devant prendre fin à la rentrée 2018, le trompe l'œil prend alors tout son sens !

- Dans les lycées généraux et technologiques, les chiffres laissent penser que la situation des effectifs lourds ne sera pas améliorée à la prochaine rentrée : le H/E reste stable (donc 35 à 36 élèves par classe devient la norme partout). Les 117 ETP créés ne serviraient qu'à compenser la pression démographique très forte à ce niveau (+ 1252 lycéens et étudiants en post bac). Mais la situation présentée en CTA reste trompeuse car si on ajoute à ce bilan démographique positif, les lycéens présents dans les lycées à la rentrée 2015 (et non pris en compte lors de la préparation de ren-

trée dernière), l'écart approche les +1800 élèves et le H/E en LGT passe de 1,43 à la rentrée 2015 à 1,41 à la rentrée 2016. L'écart paraît minime mais correspond à un manque de près de 70 ETP en LGT pour maintenir le H/E déjà mauvais en 2015. Ce trompe l'œil explique alors la volonté des proviseurs de supprimer soit les options facultatives, soit les dédoublements dans tous les lycées de l'académie pour rentrer dans les clous de DGH trop faibles.

En collèges comme en lycées, la position des élus SNES FSU en Conseil d'administration ne pourra être que négative vis-à-vis de ses préparations de rentrée qui poursuivent la mise à mal des conditions d'apprentissages de tous les élèves et sont à rebours des objectifs de construction d'une culture scolaire riche et émancipatrice que nous portons et défendons.

Hervé FUMEL

CTA DU 27 JANVIER 2016**CARTE DES LANGUES**

Lors du CTA, le SNES-FSU a exposé les différents problèmes liés à la préparation de rentrée dans un cadre que nous contestons. La rectrice a apporté un éclairage parfois flou et souvent inacceptable sur certains points, qui n'est pas de nature à rassurer les collègues sur le devenir des disciplines et des apprentissages.

La mise en place de la réforme sur les 4 niveaux à la rentrée conduira à une **perte globale sur le cycle 4 des horaires de langue pour les élèves actuellement en 5^e et 4^e** ; nous avons dénoncé ce constat et demandé une dotation supplémentaire pour compenser ce manque. La rectrice y est opposée et laisse les établissements libres d'utiliser leur marge à cette fin !

Sur les bilangues en LVE, plus de 30% des bilangues sont supprimées mais la rectrice se félicite de conserver près de 70% des bilangues. Il reste 185 groupes de bilangues répartis dans 131 établissements sur les 208 collèges publics de l'académie.

Le ministère annonçait dans son dossier de presse 181 établissements concernés sans préciser que 50 d'entre eux étaient privés ! On a donc 70% du privé et 63% du public qui proposent des bilangues !

Le SNES-FSU a pointé des zones « blanches », notamment le bassin de Sète où un seul groupe en espagnol-anglais demeure. Nous avons alerté sur la volonté de chefs d'établissement de répartir les horaires en 4h anglais + 2h autre langue. La rectrice a réaffirmé ses instructions d'équilibre 3h + 3h et d'une répartition des élèves dans plusieurs divisions.

Sur les langues régionales, le SNES-FSU a à nouveau réitéré sa demande de tenue d'un CALR. Le rectorat propose à peu près la reconduction de la carte existante pour les trois versants : option, bilingues et bilangues. Mais l'option LR n'est plus financée qu'à 2h au lieu de 3h en 6^e et pour les autres niveaux, une seule solution, la marge !

Pour répondre à tous les problèmes de financement horaire, il semble que le mot magique soit « la marge » mais il est bien évident que « la marge » ne pourra pas tout résoudre ni cette année, ni les années à venir si la réforme entre en application. On assiste à un véritable transfert des décisions vers le local laissant aux équipes le soin de décider de la suppression de tel ou tel enseignement, de tel ou tel dédoublement, ...

Sur les lycées, le SNES-FSU a pointé par ailleurs l'absence de carte des langues les concernant.

Enfin, devant l'évocation de nombreux problèmes particuliers, le rectorat a affirmé que la carte des langues pouvait encore évoluer. **Alors n'hésitez pas ! Faites remonter les nécessités de maintien de bilangues et d'options, les nécessités de financement.**

Florence DENJEAN-DAGA
Bertrand HUMEAU

CPE**AUDIENCE AU RECTORAT**

Le 6 janvier vers 17h30 nous avons été reçus, Raymond Laborie (co-secrétaire académique), Jean François Collet (commissaire paritaire CPE) et moi-même, par le DRH, M. Grévoul, accompagné de Mme Chabot (SCPE) et M. Combe (IPR EVS).

Les points que nous avons abordés sont les suivants :

1) Le déficit de CPE dans l'Académie

Réponse : le Recteur répartit les moyens alloués par le Ministère... D'après le rectorat, l'académie de Montpellier serait dotée "normalement".

Pour mémoire, 2 créations de poste pour la rentrée 2015 et aucune prévue pour septembre 2016.

Nous avons rappelé les problèmes qui se sont posés à la rentrée, en particulier à Céret et Narbonne où les CPE se sont mis en grève, ainsi que la charge de travail dans les services de Vie Scolaire qui devient insupportable dans beaucoup d'établissements.

2) Suppression de postes d'AED.

Tous les établissements, ou presque, ont perdu entre 1 demi et 1 poste d'AED du fait principalement d'ouvertures de nouveaux établissements.

Il nous a été répondu que les postes d'AED étaient pris sur les crédits de fonctionnement du rectorat, crédits apparemment insuffisants pour répondre aux besoins en AED.

Nous avons rappelé à cette occasion que les volontaires au service civique ne pouvaient en aucun cas venir en remplacement de postes d'AED.

3) Temps de travail

Beaucoup trop de CPE sont confrontés à des chefs d'établissement qui n'acceptent pas un emploi du temps sur 35 heures et encore moins les récupérations.

Nous avons demandé un cadrage à l'intention des chefs d'établissement et que le Rectorat et le corps d'Inspection interviennent rapidement pour faire respecter cette disposition

de la circulaire lorsqu'un conflit éclate.

Le rectorat explique "qu'une interprétation commune aux 300 EPLE de l'académie" est difficile !

Si la formulation "35 heures hebdomadaires, inscrites à leur emploi du temps" a le mérite de la clarté, la question du "temps de pause quotidien de 20 minutes pour 6 heures travaillées" est problématique : doit-on le confondre avec un temps de repas pris dans l'établissement ? Et que faire si un chef d'établissement l'interprète différemment ?

Le rectorat précise que ce temps de pause est une obligation légale (droit du travail) et que durant ces 20 minutes l'agent doit rester "à la disposition" de son administration... Le sujet sera évoqué avec les chefs d'établissement lors d'une "commission Blanchet" avec le Recteur.

4) Paiement des IMP pour les référents CVC, CVL etc...

Nous avons signalé le fait que de nombreux CPE, référents CVC/CVL..., ne touchaient pas d'IMP pour ces missions, les chefs d'établissement n'ayant rien prévu en ce sens.

Le rectorat a répondu que la possibilité pour les CPE de toucher cette indemnité était un progrès et qu'il fallait du temps pour que le principe soit acté dans tous les établissements.

Nous avons souligné le risque de ne plus avoir de CPE référents si les chefs d'établissement ne prévoyaient pas de paiement pour cette mission.

La réunion a pris fin à 19h00.

Pour le secteur CPE du SNES-FSU
Philippe PLATRIEZ

**DOCUMENTALISTES****AUDIENCE AU RECTORAT**

Suite à sa demande, une audience a été accordée par le rectorat au SNES académique le 5 janvier 2016

Étaient présents :

Pour le rectorat : M. Grévoul, Directeur des Ressources Humaines - M. Blasco, IPR Vie Scolaire - Mme Ducros, gestionnaire.

Pour le SNES : Florence Denjean-Daga, secrétaire académique, Élisabeth Colomar, représentante de la documentation.

Nous avons pu aborder les difficultés des professeurs-documentalistes dans l'exercice de leur profession en traitant d'abord les situations problématiques qui appelaient une réponse urgente, puis les situations plus générales, nos conditions d'exercice et les moyens alloués aux CDI, et enfin la reconnaissance de notre fonction pédagogique.

1) Le premier point abordé était l'absence de note pédagogique suite à plusieurs inspections au cours de l'année 2014-2015. Grâce à l'insistance du SNES, qui a appuyé les demandes des collègues concernées, les notes ont été finalement données, à temps pour la commission d'avancement d'échelon du 6 janvier 2016. Nous avons bien sûr évoqué les retards d'inspection, qui sont importants en documentation. M. Blasco s'engage à inspecter les collègues dont l'inspection est la plus ancienne.

2) Nous avons ensuite exposé la situation générale des collègues qui dans l'ensemble subissent une demande très forte de la part des établissements en terme de projet, d'accueil et d'ouverture, de formation, notamment avec les réseaux et outils numériques qui alourdissent le travail.

Il existe un besoin énorme de personnel formé, avec des objectifs pédagogiques. Nous avons rappelé à cette occasion que notre temps de service sur l'établissement ne permet pas d'ouvrir sur toute la semaine.

Nous avons rappelé le mandat du SNES d'un documentaliste pour 400 élèves, loin de la réalité de l'académie.

3) Dans un contexte qui nous permet, avec le décret d'août 2014 sur les ORS, de pondérer nos heures d'enseignement, cette solution semble prendre de l'importance.

Notre rôle apparaît d'autant plus important que l'éducation aux médias et à l'information s'insère dans les nouveaux programmes en tant que véritable discipline, bien que nous regrettons que l'enseignement de l'information-documentation ne soit pas confié aux professeurs documentalistes, avec des instructions officielles et un curriculum progressif de la 6^e à la terminale. Le rectorat indique qu'une circulaire académique sur ce sujet serait en cours d'élaboration.

En conclusion, nous avons été écoutées avec attention et remerciées pour notre éclairage sur les conditions de travail des documentalistes. Nous attendons maintenant un soutien concret et la réalisation des engagements pris par notre nouvel inspecteur et le représentant de la DRH.

Elisa COLOMAR

NB : *compte-rendu complet sur notre site.*

MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES COMPTE-RENDU DU GT "VOEUX ET BARÈMES"

Nos interventions ont permis de faire rectifier bon nombre de barèmes erronés : oubli du 0,1 pour l'académie de stage pour les stagiaires, bonification REP et REP+ parfois mal comptabilisée, bonification pour les 100 points supplémentaires de séparation entre deux départements non limitrophes d'académies limitrophes, les 100 points pour les collègues RQTH, la bonification des collègues ex-non titulaires en fonction de leur échelon de reclassement...

Cette phase du mouvement inter académique était essentielle puisque le mouvement se base sur les barèmes pour permettre une affectation équitable et transparente. Désormais, le mouvement inter-académique est entre les mains des commissaires paritaires nationaux du SNES-FSU. Les commissions d'affectation auront lieu dans la première quinzaine de mars.

Le retour chaque année du mouvement des enseignants, que le SNES-FSU s'attache à maintenir national pour préserver la mobilité des collègues et le service public sur l'ensemble du territoire, ne doit pas faire oublier qu'il est le fruit d'un combat syndical. Régulièrement attaqué, il l'est encore aujourd'hui à travers un rapport remis au ministère en août dernier que nous avons dénoncé en introduction du GT. Quelques préconisations : barème trop complexe, il faudrait parfois s'en exonérer (!), obliger les agrégés à aller en lycée en les mettant à 18h en collège ! En bref, donner plus de liberté à l'administration, rompre l'unité du 2nd degré en hiérarchisant collège et lycée et bafouer les ORS !

Il est donc de notre responsabilité d'être vigilant aux suites données à ce rapport.

Florence DENJEAN-DAGA



ALLÈGEMENT DE SERVICE RECLASSEMENT ENFIN LA TRANSPARENCE !

Depuis plusieurs années, nous demandons plus de transparence sur les procédures d'allègement de service pour raison médicale et de reclassement pour inaptitude aux fonctions enseignantes. **C'est chose faite cette année !**

Une circulaire pour l'**allègement de service** est parue officiellement. Elle est accessible sur le site académique du SNES-FSU avec les formulaires à remplir, la date limite de demande est le 4 avril. Ne reste plus qu'à obtenir un groupe de travail pour son attribution !

Concernant le **reclassement** après inaptitude aux fonctions enseignantes, deux groupes de travail se sont tenus pour mettre en place un protocole clair pour les collègues dans le cas d'un reclassement sur un poste administratif. Le CTA devrait se prononcer dessus. Nous avons par ailleurs indiqué qu'il fallait aussi accompagner les collègues qui souhaiteraient un reclassement dans une autre administration.

Florence DENJEAN-DAGA

AVANCEMENT DES CERTIFIÉS

COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 6 JANVIER 2016

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont soulevé le problème des inspections anciennes ne permettant pas un examen équitable des situations.

L'inspection n'est pas en mesure dans certaines disciplines de répondre aux attentes des collègues : l'année dernière, double cohorte de stagiaires à visiter et cette année, la mobilisation des IPR autour de la réforme du collège laisse planer de grandes incertitudes sur la capacité à inspecter !

Nous sont intervenus pour que les collègues puissent voir leurs droits respectés, notamment par la prise en

compte de leur note administrative ou pédagogique réelles.

- **Stagiaires 2014-2015**, classés à un échelon supérieur ou égal à 5. Leur note pédagogique pour cette année scolaire correspond normalement à la note liée à leur classement au concours et valorisée par rapport à leur échelon de classement. L'administration avait oublié cette valorisation réglementaire pour quelques collègues ! Nous avons fait rectifier les erreurs.

- **Récupération des notes pédagogiques de plusieurs collègues docu-**

mentalistes inspectées l'année dernière et jusqu'à aujourd'hui sans nouvelle de leur note !

- **Réintégration dans le tableau d'avancement de collègues oubliés par le rectorat !**

Ainsi plusieurs dizaines de modifications ont été faites à notre demande, une seule par une autre organisation syndicale... les autres se contentant de noter les résultats ou d'envoyer en cours de séance des résultats...

Florence DENJEAN-DAGA

BARRES DES PROMOTIONS CERTIFIÉS 2015-2016

Accès à l'échelon	GRAND CHOIX					CHOIX				
	Note	Anc. corps	Anc. éch.	Mode d'accès	Date de naissance	Note	Anc. corps	Anc. éch.	Mode d'accès	Date de naissance
5 ^e	77	01a00m00j	01a06m00	-	-					
6 ^e	80	04a00m00j	-	-	-	76.10	-	-	-	-
7 ^e	82	08a00m00j	02a01m00j	-	-	78.50	09a06m01j	-	-	-
8 ^e	85	-	-	-	-	81.00	12a00m00j	02a09m06j	-	-
9 ^e	86.50	14a00m00j	02a05m00j	-	-	83.50	17a10m00j	-	-	-
10 ^e	88.90	-	-	-	-	85	13a00m00j	-	-	-
11 ^e	89.00	-	-	-	-	86.00	17a00m00j	04a05m15j	-	-

HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS

C'EST PARTI !

La circulaire ministérielle 2016 acte des avancées importantes dues à l'action du SNES :

- la notion de « mérite » est remplacée par celle de « valeur professionnelle »

- le barème du parcours de carrière est enfin aménagé, avec la suppression de la clause qui bloquait les collègues passés aux 10^e et 11^e échelons à l'ancienneté, souvent à cause de retards d'inspection !

- la pénibilité (affectation en Éducation Prioritaire) davantage reconnue : de 20 à 25 points.

Le travail mené en CAPA 2015 et nos interventions ont payé: 114 collègues de notre académie ont été nommés en CAPN, notamment des collègues au 11^e échelon avec 4 ans d'ancienneté. C'est une victoire pour tous ces collègues qui partiront à la retraite avec

l'indice 983, le plus élevé de leur grade, et la pension afférente !

Les dates à retenir :

- **du 20 janvier au 23 février (18 février pour les collègues du supérieur)** : évaluation des dossiers par les chefs d'établissement et les IPR. Le rectorat vient de publier aujourd'hui 4 février la circulaire académique, datée du 14 janvier...

Renseignez ou complétez votre CV sur I-Prof, et n'hésitez pas à vous rapprocher des notateurs pour prendre connaissance de leurs avis.

Chaque collègue pourra prendre connaissance sur I-Prof des avis avant la CAPA.

- **15 avril 2016** : CAPA de proposition de la liste rectorale à la CAPN : 12 élus du SNES préparent en amont le Groupe de Travail préliminaire, comparent les avis des nota-

teurs selon les disciplines, les établissements, pointent les anomalies, vérifient les équilibres, font corriger des erreurs, analysent les résultats de la CAPN antérieure et font des propositions d'amélioration du tableau des promotions.

Par leur expertise et leur travail, ils sont les seuls à proposer des avancées permettant d'augmenter le nombre de promotions des collègues de notre académie.

- **30 juin 2016** : CAPN de promotion à la hors-classe

Vous trouverez sur notre site toutes les informations utiles : barème et comparaison des barèmes 2015 et 2016, fiche de suivi, permanence et coordonnées des commissaires paritaires agrégés.

Monique GAY